



Règlement SPECIFIQUE FUTSAL

District des Ardennes

Lois du Jeu

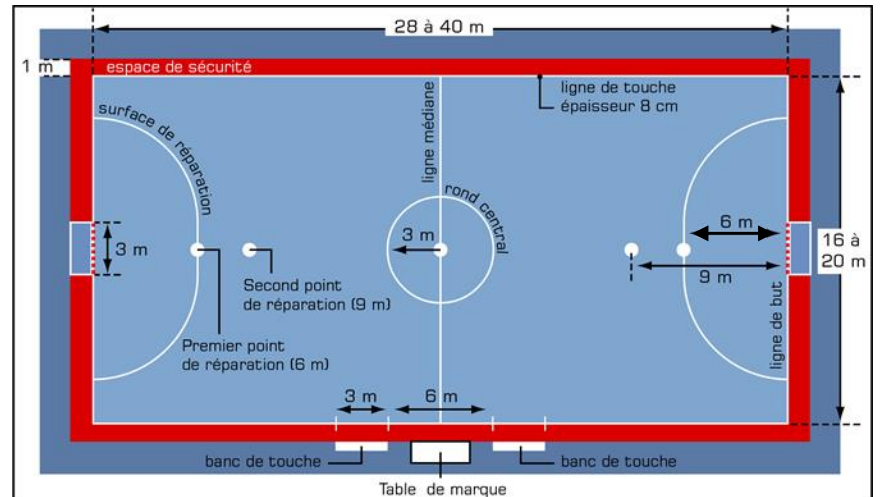
Loi 1 - TERRAIN DE JEU :

Terrain et buts de Hand-Ball

Loi 2 - LE BALLON :

Ballon spécifique futsal convenablement gonflé.

C'est le club recevant qui doit fournir le ballon du match



Loi 3 - NOMBRE DE JOUEURS :

5 joueurs dont 1 gardien (+ 5 remplaçants maximum).

Les remplacements sont illimités, et à tout moment de la partie, même lorsque le ballon est en jeu. **Toutefois le remplaçant ne pénétrera sur le terrain que si le titulaire est entièrement sorti. Si surnombre constaté : C.F.I. sans comptabilisation de faute**

Tous les participants doivent être licenciés (présenter listing des licences ou Footclubs Compagnon).

Loi 4 - EQUIPEMENT DES JOUEURS :

- **Le port des protège-tibias est obligatoire.**
- Maillot dans le short (maillots ou chasubles de la même couleur et numérotés)
- Chaussettes relevées en dessous des genoux
- Chaussures **propres** types tennis



Loi 5 - ARBITRAGE :

Arbitre officiel désigné par la Commission Futsal (sauf pour la catégorie U13).

En cas d'absence d'arbitre officiel, les dirigeants non concernés par la rencontre en cours devront s'occuper de l'arbitrage : Un dirigeant licencié qui connaît parfaitement les règles devra diriger la rencontre et une autre personne devra comptabiliser les fautes (sauf U13).

Loi 6 - DUREE DES RENCONTRES :

- Rassemblements à 3 équipes :
2 X 12 minutes pour les **U13** et **U15**.
2 X 15 minutes pour les **U17, U19/SENIORS** et les **Féminines**.

- Rassemblements à 4 équipes :
1 X 16 minutes pour les **U13** et **U15**.
1 X 20 minutes pour les **U17, U19/SENIORS** et les **Féminines**.

- Rassemblements à 2 équipes :
3 X 15 minutes.

Pour ces rassemblements, le score retenu sera le score effectif au terme des **2 X 15 premières minutes**, afin que toutes les équipes aient la même durée de jeu effective, et qu'il n'y ait pas d'inégalités concernant le goal-average).

En cas de match nul, il n'y aura ni prolongations, ni séances de tirs au but (avant les finales), car la compétition est basée sur une formule championnat.

Loi 7 - COUP D'ENVOI :

Coup de sifflet OBLIGATOIRE

Le ballon est en jeu lorsqu'il est **botté (vers l'avant ou l'arrière)**

Les adversaires doivent être au moins à **3 mètres** du ballon

But direct valable dans le but adverse.

Loi 8 - FAUTES ET COMPORTEMENT :

Les tacles sont strictement interdits (y compris pour le gardien de but qui tacle les pieds en avant). Le gardien de but ne sera pas sanctionné s'il se couche en prenant le ballon les mains en avant.

Tous les Coups Francs sont directs sauf :

Passe en retrait d'un défenseur pour son gardien qui la prend à la main.

Le gardien de but ne peut se saisir à la main d'une passe volontaire d'un partenaire dans sa surface de réparation (coup franc indirect sur la ligne de la surface de réparation avec les défenseurs et le gardien sur la ligne de but). **C.F.I. contre équipe en surnombre.**

Cumul des fautes : Seuls les Coups Francs directs sont comptabilisés (y compris les fautes de main).

Après 5 fautes comptabilisées, à la 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème}... fautes :

Coup Franc à 9 mètres (lignes pointillées terrain de Hand-Ball), sans défenseur en opposition. Ce coup franc doit être **frappé directement au but** (pas de passe à un partenaire) et le gardien de but peut se positionner sur le point à 3 mètres de sa ligne de but.

Situation à ne pas sanctionner :

Un joueur taclant le ballon pour l'empêcher de pénétrer dans son propre but (adversaire au moins à 5 mètres).

Loi 9 - COUP DE PIED DE REPARATION (Pénalty) :

Utilisation du point de pénalty du terrain de Hand-Ball (**6 mètres de la ligne de but**).

Lors du coup de pied de réparation, le gardien de but doit rester obligatoirement sur sa ligne de but (entre les poteaux).

Loi 10 - RENTREE DE TOUCHE :

Exclusivement au pied

Adversaire à **3 mètres minimum (CFI si la distance n'est pas respectée)**

Ballon placé sur la ligne de touche (**4 secondes maximum**)

But direct non valable.

Le joueur effectuant une rentrée de touche ne sera pas sanctionné s'il a les pieds sur le terrain de jeu

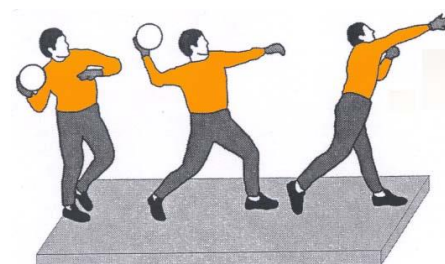
A noter : Lorsque le ballon, pendant la rencontre touche un corps neutre (plafond, panneau de basket, etc...), une rentrée de touche sera effectuée par l'équipe adverse, au niveau où le ballon a touché les dites installations.

Loi 11 - COUP DE PIED DE BUT :

Remise en jeu par le gardien **uniquement à la main**.

Le ballon est en jeu dès qu'il est sorti de la surface de réparation.

But direct non valable.



Loi 12 - COUP DE PIED DE COIN :

Le(s) joueur(s) adverse(s) doivent se trouver au moins à **3 mètres du ballon**.

Si plus de 4 secondes, ballon rendu au gardien.

SANCTIONS ADMINISTRATIVES :

- **Utilisation du carton blanc** (exclusion temporaire de **2 minutes** réservée aux contestations). **Le même joueur pourra recevoir 2 cartons blancs pendant une rencontre, au troisième carton blanc, il sortira définitivement du terrain, mais pourra être remplacé par un coéquipier. Il pourra toutefois participer à la rencontre suivante.** Les cartons jaunes et rouges seront utilisés pour les faits de jeu. **Si un joueur reçoit 2 cartons jaunes pendant une rencontre, il sortira du terrain sans recevoir de carton rouge et pourra être remplacé par un coéquipier. Ce joueur pourra participer à la rencontre suivante.**
- **Si un joueur reçoit un carton rouge pendant une rencontre, il sera exclu de toutes les rencontres du jour, et ne pourra être remplacé sur la rencontre concernée.** L'équipe pourra se compléter sur la rencontre suivante.
- **Lorsqu'un joueur sera suspendu, le nombre de matchs de suspension sera équivalent à des journées futsal (ex : 3 matchs de suspension = 3 journées futsal).**